

DEPARTEMENT : COTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT : SAINT-BRIEUC
CANTON : PLOUHA

COMMUNE DE TREVEREC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 SEPTEMBRE 2024

Nbre de Conseillers
en exercice : 11
Nbre de présents : 09
Nbre de votants : 09

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à 20 h 00.
Le Conseil Municipal de la Commune de TREVEREC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Sandrine GEFFROY, Maire.

Date de la convocation
16 septembre 2024

Etaient présents :
GEFFROY S. ; HELARY R. ; LE BERRE S. ; LE BOULZEC A. ; LE CALVEZ D. ;
TERTEAUX K. ; QUERE S. ; BLOT G., GUERNION N.

Absents excusés : GUENNIC L. et KEROUANTON L.

Date d'affichage :
27 septembre 2024

Le scrutin a eu lieu Armelle LE BOULZEC a été nommée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

ORDRE DU JOUR

- 1) **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 juillet 2024,**
- 2) **Journée du 11 novembre 2024,**
- 3) **Arbre de Noël 2024,**
- 4) **Visite aux personnes absentes au repas des aînés,**
- 5) **Tarifs communaux 2025,**
- 6) **ENEDIS – Travaux de branchement boulodrome,**
- 7) **SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal, fourrière animale) – Renouvellement contrat,**
- 8) **Affaires diverses**

Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

➤ **SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal, fourrière animale) – Renouvellement contrat**

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

Madame le Maire demande aux membres du conseil municipal, s'ils ont des remarques à effectuer sur le procès-verbal du 4 juillet 2024.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité de ses membres le procès-verbal du 4 juillet 2024.

2) JOURNEE DU 11 NOVEMBRE 2024

Madame le Maire propose d'organiser la cérémonie du 11 novembre 2024 comme suit :

10h45 Rassemblement à la Mairie
11h05 Dépôt de gerbes aux monuments aux morts du bourg et de Pen-Hoat
11h30 Vin d'honneur à la Mairie
12h00 Départ pour le repas des Aînés.

Le repas des aînés aura lieu le lundi 11 novembre 2024.

Les habitants de la commune âgés de 60 ans et + dans le courant de l'année 2024 sont invités. Si le conjoint n'a pas encore l'âge requis, il peut participer en réglant son repas.

L'ensemble des élus de la commune sont conviés ainsi que leur conjoint ou conjointe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'organiser la cérémonie du 11 novembre comme proposée par Madame le Maire,**
- **D'organiser le traditionnel repas des aîné(e)s au restaurant le lundi 11 novembre 2024. Le montant maximum alloué par personne pour le repas s'élève à 55.00 €. Les habitants de la commune âgés de 60 ans et + dans le courant de l'année 2024 sont invités. Si le conjoint n'a pas encore l'âge requis, il peut participer en réglant son repas.**

Un service de car au départ de Trévère sera organisé pour les participants.

3) ARBRE DE NOËL 2024

Le Conseil Municipal, décide d'organiser comme chaque année, un arbre de Noël pour les enfants de la Commune âgés de 0 à 11 ans.

Celui-ci aura lieu le dimanche 22 décembre 2024 à 15 h 00 à la salle des fêtes. A cette occasion, un spectacle sera offert par l'Avenir de Trévère.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité qu'un cadeau d'une valeur maximale de 30.00 €, sera offert à chaque enfant par la commune.

4) VISITE AUX PERSONNES ABSENTES AU REPAS DES AINÉS

En fin d'année 2024, la municipalité rendra visite aux personnes de 75 ans et plus qui n'ont pas assisté au repas des aîné(e)s. Un cadeau leur sera remis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition de Madame le Maire.

5) TARIFS COMMUNAUX 2025

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les tarifs pratiqués pour la location de la salle communale, ainsi que les tarifs des concessions au cimetière en 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de réactualiser les tarifs de 2024 pour l'année 2025, comme suit :

SALLE COMMUNALE

Café ou apéritif : 30.00 €

Location à la journée : 60.00 €

Location pour le week-end : 80.00 €

Participation au chauffage du 1er novembre au 31 mars : 5.00 €

Cautions demandées à la remise des clés : 100 €

Casse chaise : 30 €

Casse tables : 150 €

CONCESSIONS AU CIMETIERE

Concession trentenaire : 60.00 €

Concession Cinquantenaire : 90.00 €

Concession au columbarium : Pour une période de 30 ans : 300.00 €

6) ENEDIS – TRAVAUX DE BRANCHEMENT BOULODROME

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient d'effectuer des travaux de mise en conformité au boulodrome au niveau du raccordement électrique.

Madame le Maire a sollicité un devis auprès d'ENEDIS.

Le montant du devis s'élève à 1 382.40 € HT soit 1 658.88 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de valider le devis présenté par ENEDIS pour un montant HT de 1 382.40 €.

7) SACPA (SERVICE POUR L'ASSISTANCE ET LE CONTROLE DU PEUPEMENT ANIMAL, FOURRIERE ANIMALE) – RENOUVELLEMENT CONTRAT

Madame le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier reçu de la société SACPA de Plérin, concernant le renouvellement du contrat de capture et de gestion de fourrière animale.

La prestation pour des interventions du lundi au samedi durant les jours et heures ouvrables pour s'élève à 395.32 € HT.

Le contrat est conclu pour une période débutant le 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025, et sera renouvelé 3 fois par période de 12 mois par tacite reconduction sans que la durée totale n'excède 4 années.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les conditions du renouvellement de contrat pour une intervention du lundi au samedi durant les jours et heures ouvrables,

- d'autoriser Madame le Maire à signer ce renouvellement de contrat avec la société SACPA de Plérin, pour un montant forfaitaire annuel de 395.32 € HT,

- le présent contrat est conclu pour une période débutant le 1^{er} janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 et sera renouvelé 3 fois par période de 12 mois par tacite reconduction sans que sa durée totale n'excède 4 années.

8) AFFAIRES DIVERSES

- Compostage – Un audit sera mené sur la commune en lien avec le Forum Citoyen pour connaître les pratiques des habitants.
- Travaux de voirie – Sécurisation virage de Pontrieux – La route sera barrée durant 15 jours, 2^{ème} quinzaine d'octobre. Une déviation sera arrêtée et mise en place par le Département.
- L'ensemble de la commune sera élagué à partir du 1^{er} octobre.

Fin de séance : 21 h 20